

CONVOCATIONS DU 28 JUIN 2010

REUNION DU 06 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2010, s'est réuni à la Mairie le 06 juillet 2010 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME, Mélanie LOCHON, Christophe GALAMONT, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Franck HOYAU, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS, Sophie JALENQUES.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean SEIGNEURY à Michel MARCININ, Isabelle DELISLE-MARTIN à Guy NORMAND et Paul NICOLLE à Christian PAUL-LOUBIERE.

Secrétaire de séance : Mélanie LOCHON

Le précédent compte rendu du 07 juin 2010 n'appelle aucune observation.

BUDGET COMMUNE DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les crédits ouverts à l'opération 1001 (chaufferie école et sous-station logements) et à l'opération 1004 (menuiseries école) des montants ci-dessous :

- opération 1001 article 2135 : + 1 200€
- opération 1004 article 21312 : + 1 000€

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir une dépense de 6 250€ pour l'avant projet sommaire de l'aménagement du cœur du village.

Pour faire face à ces dépenses, le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte :

- de modifier les crédits budgétaires selon le tableau joint à la présente délibération,
- de prélever 520 € sur les dépenses imprévues de fonctionnement,
- d'équilibrer les sections en effectuant un virement de 520 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

D	R	ARTICLE	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM2)
Chaufferie école et sous-station logements Opération 1001					
D		2135	38 650	1 200	39 850
Menuiseries école 2ème tranche Opération 1004					
D		21312	6 000	1 000	7 000
Avant projet sommaire Aménagement cœur du village Opération 1005					
D		2031	0	6 250	0
Accès grenier école Opération 1002					
D		2158	14 800	-2 130	12 670
Travaux de voirie (Rue de Picdais) Opération 1003					
D		2151	19 900	-5 800	14 100
Prélèvement sur dépenses imprévues					
D		O22 Dép imprévues fonctionnement	18 181	-520	17 661
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement					
D		023 OS	164 797	520	165 317
	R	021 OS	164 797	520	165 317
		BALANCE FONCTIONNEMENT			
	R		1 225 890	0	1 225 890
D			1 225 890	0	1 225 890
		Solde Fonctionnement	0	0	0
		BALANCE INVESTISSEMENT			
	R		233 243	520	233 763
D			233 243	520	233 763
		Solde Investissement	0	0	0
		BALANCE GENERALE			
	R		1 459 133	520	1 459 653
D			1 459 133	520	1 459 653
		Solde Général	0	0	0

**BUDGET ASSAINISSEMENT
DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux à la station d'épuration, à savoir :

- Remplacement du distributeur sur le préleveur : 547€ HT
 - Remplacement du disjoncteur sur surpresseur n°2 : 317.76€ HT
 - Remplacement de la pompe de relevage n°2 : 3 141.30€ HT
- Soit un montant total de 4 006.06 € HT.

Par ailleurs il y a lieu d'acheter des produits chimiques (chlorure ferrique) pour le traitement des eaux usées. Compte tenu du mode de transport de ces matières dangereuses, il est nécessaire de commander une quantité minimum (à noter que ce stock permet d'entretenir la station d'épuration pendant deux ans). La dépense s'élève à 3 425€ HT.

Pour faire face à ces dépenses, le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte,

- de prélever 4 010€ sur les dépenses imprévues d'investissement
- de modifier les crédits budgétaires selon le tableau joint à la présente délibération.

D	R	ARTICLE	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM1)
Travaux station d'épuration Opération 0902					
D		2158/0902	2 624	4 010	6 634
Prélèvement sur dépenses imprévues Section investissement					
D		O20	7 688	-4 010	3 678
Achat de produits chimiques pour la station d'épuration					
D		6063	1 100	2 325	3 425
Frais de participation branchements					
	R	704	26 000	2 325	28 325
BALANCE FONCTIONNEMENT					
	R		183 209	2 325	185 534
D			183 209	2 325	185 534
Solde Fonctionnement			0	0	0
BALANCE INVESTISSEMENT					
	R		411 316	0	411 316
D			411 316	0	411 316
Solde Investissement			0	0	0
BALANCE GENERALE					
	R		594 525	2 325	596 850
D			594 525	2 325	596 850
Solde Général			0		0

DON SOLIDARITE VAR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association des Maires du Var a lancé un appel à la solidarité en date du 18 juin 2010 suite à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes de ce département.

En conséquence, il propose de verser un don de 300€ au nom de la Municipalité sur le compte ouvert à cet effet à la Banque Postale de Marseille : « Solidarité Var – Association des Maires du Var ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Les crédits sont ouverts à l'article 6574.

AVANT PROJET AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 4 entreprises ont répondu à la mise en concurrence lancée le 19 mai 2010.

Après ouverture des plis le 22 juin, la commission a retenu l'offre du Cabinet En Perspective de Chartres d'un montant de 5 187€ HT pour la réalisation complète d'un avant-projet sommaire de l'aménagement du cœur de village.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat et les pièces nécessaires à la gestion du marché de services, à intervenir dans le respect de passation des marchés publics.

Par ailleurs, le Maire précise que les travaux devraient se dérouler en 4 tranches :

- 1^{ère} tranche : Rue Jean-Pierre Glin, Rue du village pour un montant de 180 400 €
- 2^{ème} tranche : Place de l'église et Place Saint Georges pour 236 410 €
- 3^{ème} tranche : Place du 21 Octobre pour 41 975€
- 4^{ème} tranche : Square Lenoir pour 21 550€

Soit une estimation financière globale de 480 335 €.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 6% serait de 28 820.10 € HT.

Cette évaluation financière, même si elle reste à ce jour à affiner, permettra de programmer cette opération dans le temps.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain a confié par convention à la commune de Jouy l'organisation des transports scolaires en qualité d'autorité organisatrice de second rang.

Il précise que cette convention a été signée le 1^{er} octobre 2007 pour une durée de trois ans.

En conséquence le Maire propose de prolonger cette convention jusqu'au 1^{er} janvier 2011, date d'échéance du Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain.

Après délibération, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires.

LOGEMENT RDC 6 AVENUE DE LA GARE – CONTRAT DE LOCATION

Le Maire rappelle que, conformément à la délibération du 8 décembre 2009, il a été décidé de maintenir le cabinet des infirmières dans le local situé au 1^{er} étage du 6 avenue de la gare, moyennant un loyer nu de 118€ et une provision pour charges de 50€ / mois, la répartition des charges (électricité, eau, assainissement, chauffage) étant calculée en fonction de la surface des logements, soit 2/3 pour le rez-de-chaussée et 1/3 pour le 1^{er} étage, sur une base annuelle de 1 800€ TTC pour les deux logements.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose de louer le local situé au RDC à un kinésithérapeute aux conditions suivantes :

Montant du loyer nu : 350€

Provision pour charges : 100€. Une régularisation des charges sera effectuée au vu des dépenses réelles payées par la commune.

Par ailleurs, le Maire propose d'établir un bail exclusivement professionnel d'une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition du Maire.

L'intéressé sera invité à signer le bail de location rédigé dans les conditions ci-dessus.

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Maire rappelle que la commune de Jouy a été retenue pour 42 ha dans l'extension du périmètre d'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines), et ce, malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête.

Il explique que, lors de la séance du Conseil Municipal du 7 juin, il avait proposé de créer un collectif

Or, après avoir contacté un avocat au Conseil d'Etat, il souligne qu'il sera plus efficace de défendre les seuls intérêts de la commune de Jouy.

Un dossier a été constitué en vue de présenter un recours gracieux devant le Préfet.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire sera associé dans cette procédure, le point de captage d'eau des Martels se trouvant situé sur la commune de Jouy. Une première réunion s'est tenue en présence

d'Anne GRONBORG, Présidente du Syndicat de Pompage, et de Patrice PICHOT, délégué représentant la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, de lui donner l'autorisation de présenter un recours gracieux devant le Préfet pour un retrait partiel de l'arrêté, et, en cas d'échec, d'intenter un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE CHARTRES D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter le remplacement d'un adjoint administratif en congés pour des raisons liées à son état de grossesse.

Il propose de demander à la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres de mettre à disposition de la commune de Jouy à compter du 1^{er} septembre 2010 un adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, pour une durée hebdomadaire de 2 heures.

Il précise que cette mise à disposition donnera lieu à un remboursement de salaires et charges par la commune à la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé un agent actuellement agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe, à temps non complet, pour un avancement au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe.

Cette proposition a été soumise pour avis à la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 24 juin 2010.

Il demande au Conseil Municipal de créer cet emploi afin que l'agent puisse bénéficier de cette promotion.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 27h08cts à compter du 1^{er} août 2010.

Les crédits sont ouverts au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Comptage Rue du Bout d'Anguy

Jacky TARANNE présente les résultats du comptage de vitesse effectué en 2010 après la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité dans le sens Saint Piat - Centre.

- La vitesse moyenne est de 43,5kms (64km/h en 1996).
- 85% des automobilistes roulent à 61km/h (80km/h en 1996)
- 3,6% des automobilistes roulent à plus de 70km/h (35.70% en 1996)

Ces chiffres démontrent que l'objectif recherché a été atteint.

Il ajoute que dans le sens Centre – Saint Piat, la vitesse est passée de 67km/h à 51 km/h.

Intervention de Fabrice LAJOIE

- Panneaux indicateur de vitesse

Jacky TARANNE va étudier la possibilité d'installer des panneaux indicateur de vitesse Avenue de Chardon, Avenue de la Digue, et Rue Jean-Pierre Grange.

Interventions de Christophe GALAMONT et de Franck HOYAU

- Panneaux de stationnement Rue de la Digue

Le stationnement à cet endroit est réglementé par le Code de la Route. L'installation des panneaux ne fait que renforcer cette mesure.

- Panneaux de signalisation routière endommagés

Le panneau Stop Rue des Renardières sera changé ainsi que le panneau d'entrée de Jouy.

Intervention de Mélanie LOCHON

Mélanie LOCHON signale une fuite d'eau dans le local des Pompiers.

Le Maire répond qu'une visite sur place est nécessaire pour en connaître la raison.

La réparation sera ensuite réalisée dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS n'a toujours pas répondu aux courriers relatifs à une demande de participation financière pour le changement de la chaudière commune avec les ateliers municipaux.

Intervention de Pascal MARTIN

Pascal MARTIN rappelle qu'un questionnaire avait été inséré dans le dernier bulletin municipal. Les résultats ne sont pas significatifs, 9 questionnaires retournés sur 900 bulletins distribués. Cependant, suite à divers entretiens avec les joviens, il souligne que la population est globalement satisfaite sur le contenu et sur le nombre de parutions, 2 par an.

Il précise que le prochain bulletin sortira à la rentrée, et que le premier bulletin 2011, moins dense que le précédent, paraîtra à la période des vœux.

Par ailleurs, il propose la conception des bulletins municipaux sans encarts publicitaires pour en diminuer le coût.

Pascal MARTIN ajoute que le site Internet, mis à jour régulièrement, apporte de multiples informations. Il est dommage que le nombre de visiteurs ne puisse pas être comptabilisé.

La séance est levée à 21h15.